

Conseil Municipal du lundi 9 juin 2008

- ↪ **Clôture régie de recettes portage de repas à domicile** : Décision est prise de clôturer la régie de recettes concernant le portage de repas à domicile qui avait été créée par délibération en date du 19 septembre 2000.
- ↪ **Maison pluridisciplinaire de Santé : Plan de financement** : Le Conseil Municipal, arrête le plan de financement ci-après : montant HT subventionnable arrondi à 871.484 €, subvention FEADER 127.500 €, subvention Etat 240.000 €, subvention Conseil Régional 150.000 €, subvention Conseil Général 127.500 €, autofinancement 226.484 €.
- ↪ **Espace Cyber-base : Plan de financement** : Le Conseil Municipal, arrête le plan de financement ci-après : montant HT subventionnable 60.383 €, subvention FEDER 22.347 €, subvention Conseil Régional 10.000 €, subvention Caisse des Dépôts et Consignations 17.057 €, autofinancement 10.979 €.
- ↪ **Avenant au Marché E.R. 2006/2008** : Compte tenu du transfert de la compétence « Electrification Rurale » de la Commune au Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn à compter de la réalisation des opérations du programme 2008, le Conseil Municipal approuve l'avenant à intervenir avec le SDET et le groupement d'entreprises ETDE/CEGELEC Sud-ouest. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit avenant.
- ↪ **Visite médicale poids lourds : prise en charge financière** : Monsieur Jean-Claude VIALAN, ayant payé lui-même les honoraires relatifs à la consultation du 21 mai dernier pour le permis poids lourds, conformément à la délibération 2595 du 1^{er} juillet 2002 autorisation est donnée à Monsieur le Maire de lui rembourser la somme avancée.
- ↪ **Subvention US Brassac Sidobre XV, Championnat de France** : Après avoir pris connaissance des frais de repas engendrés par la qualification en championnat de France de l'équipe 1 de l'US Brassac Sidobre XV, le Conseil Municipal vote une subvention à l'US Brassac Sidobre XV égale à 50 % desdits frais relatifs à la rencontre du Championnat de France soit la somme de 161 euros.
- ↪ **Aménagement cour groupe scolaire « Louis Cavallès » : demande subvention Conseil Général Programme FDT** : Le Conseil Municipal décide de réaliser l'aménagement de la cour du groupe scolaire « Louis Cavallès », sollicite de la part du Conseil Général une subvention départementale dans le cadre du Fonds de Développement Territorial Programme 2008 et arrête le plan financement ci-après : Coût HT 35.000,00 €, soit TTC 41.860,22 €, subvention départementale 13.300,00 €, autofinancement 28.560,00 €.
- ↪ **Acquisition foncière** : Après avoir pris connaissance du document d'arpentage, le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de Monsieur Jacques MOURET une partie d'une parcelle de terrain pour améliorer le débouché du chemin des Condoumines sur le CD 622 au prix de 15 € le m².
- ↪ **Décision modificative n° 2** : Sont votés les virements de crédits ci-après : 1.367 € pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville » et 1.755 € pour les travaux de la piscine.
- ↪ **Décision modificative n° 3** : Décision est prise de budgétiser les travaux d'aménagement de la cour du groupe scolaire « Louis Cavallès ».
- ↪ **Création bibliothèque municipale** : La création d'une bibliothèque municipale au sein de l'espace culturel de « La Marquise » est décidée à l'unanimité.
- ↪ **FDT programme 2008 : Travaux de Voirie d'Intérêt Communal, demande de subvention départementale** : Le Conseil Municipal après avoir examiné le projet de modernisation du chemin des Juge, adopte le projet présenté, sollicite de la part du Conseil Général une subvention départementale dans le cadre du Fonds de Développement Territorial Programme 2008 et arrête le plan financement ci-après : Coût HT 15.644,00 €, soit TTC 18.710,22 €, subvention départementale 4.005,00 €, autofinancement 14.705,22 €.
- ↪ **Demande aide financière du Centre National du Livre** : Le Conseil Municipal sollicite de la part du CNL une aide financière la plus élevée possible afin d'acquérir des livres pour la Bibliothèque Municipale de l'Espace Culturel de « La Marquise ». Par ailleurs, la Commune s'engage, dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention du CNL, à ouvrir une ligne de trésorerie spécifique destinée à l'acquisition de documents d'un montant de 2.924 € correspondant à 2 € par habitant.
- ↪ **Mobilier bibliothèque municipale** : Demande aide financière DRAC et Conseil Général : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général du Tarn pour l'acquisition du mobilier destiné à l'équipement de la Bibliothèque Municipale de l'Espace Culturel de « La Marquise ».
- ↪ **Création emploi contractuel animateur de l'espace Cyber-base** : Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'animateur contractuel à temps complet affecté à l'espace Cyber-base situé au sein de l'espace culturel de « La Marquise ». La rémunération de cet agent sera basée sur le 1^{er} échelon du grade d'animateur territorial Indice Brut 290.